GUIDE DE VISITE

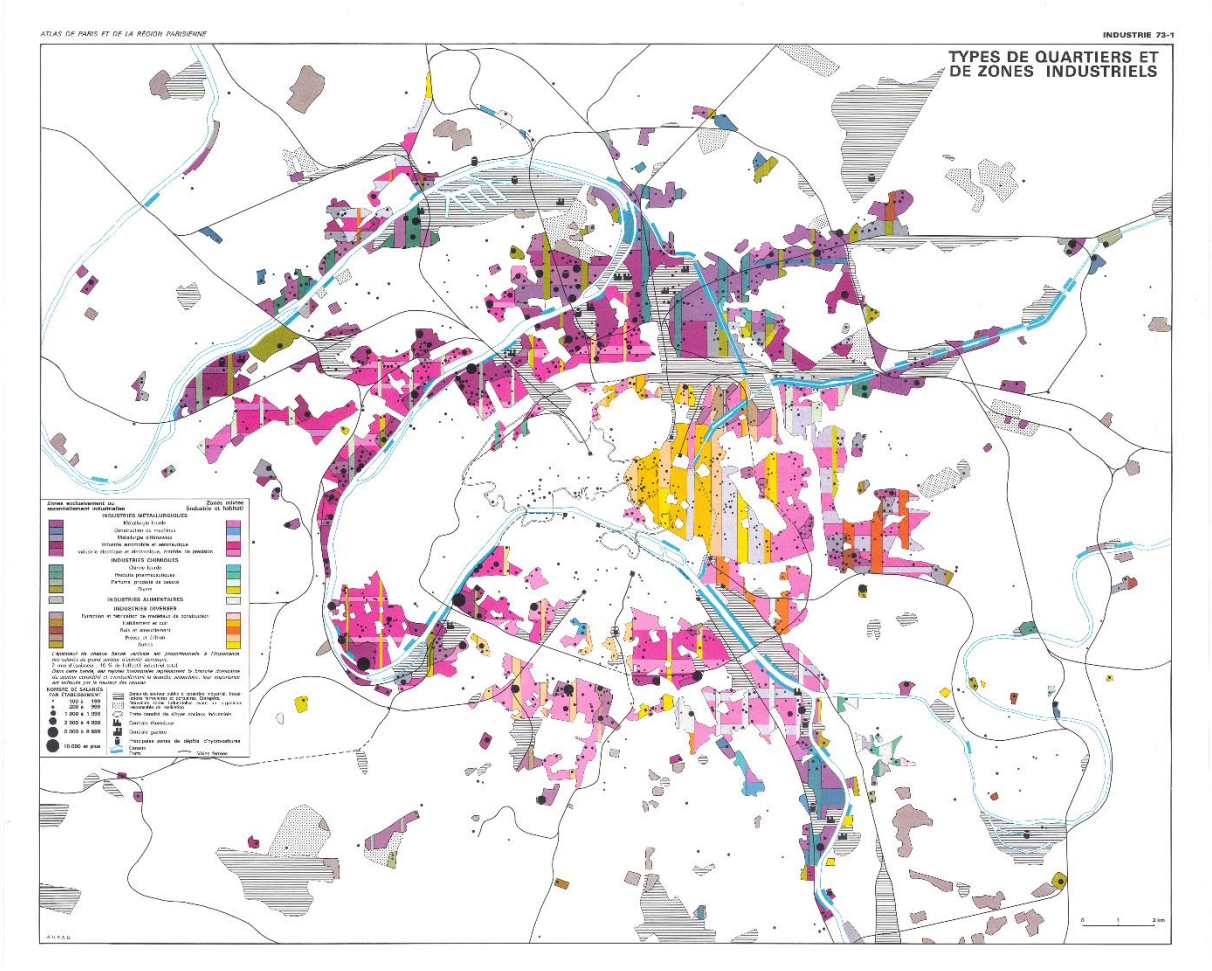

Au fil des cartes

Un atlas de la région parisienne en 1967

31 janvier-11 juillet 2018

Maison de Banlieue et de l'Architecture

41, rue G.-Anthonioz-de-Gaulle
91200 Athis-Mons
Tél : 01 69 38 07 85
Site Internet : www.maisondebanlieue.fr

Contact
Adèle MARZIO : 01 69 38 07 85 – amarzio@maisondebanlieue.fr

Ce guide est un support d'aide à la visite à destination des enseignants, du cycle 3 au lycée.
Il comprend une présentation de l'exposition, des notions clés par panneau, des approfondissements et des ressources documentaires.

Table des matières

1. Outils pédagogiques 3
2. Visites de l'exposition 3
3. Présentation de l'exposition 3
4. Contenu de l'exposition 4
5. Notions clés par ensemble de planches 4
   5.1. Un atlas qui raconte la région parisienne 4
   5.2. Autre ressource 6
6. Approfondissements 7
7. Les mots de l'exposition 12
8. Ressources en ligne 13

Crédits iconographiques

Ces images sont toutes issues de l'*Atlas de Paris et de la région parisienne*, Jacqueline BEAUJEU-GARNIER et Jean BASTIE, 1967

Image en couverture : planche 73.1, « Types de quartiers et de zones industriels »

1. Outils pédagogiques

- Ce guide de visite ;
- Une fiche pédagogique avec des pistes d'études selon les cycles scolaires, établie d'après les programmes de l'Éducation nationale ;
- Des livrets pour élèves (cycle 3 et collège/lycée) ;
- Un film de 31 minutes que vous pouvez nous demander après avoir signé une convention de cession de droits de reproduction.

Ces documents sont téléchargeables sur :
http://www.maisondebanlieue.fr/enseignantsanimateurs/enseignant/ressources-en-ligne/
(maisondebanlieue.fr > espace enseignant > ressources en ligne)

2. Visites de l'exposition

GRATUIT pour les scolaires, centres de loisirs et autres structures de l'enfance et de la jeunesse de l'Essonne et du Grand-Orly Seine Bièvre

Les visites sont organisées pour des élèves du cycle 3 au lycée, sur réservation. Leur durée est de 45mn à 1h.

Un médiateur accompagne le groupe pour mieux comprendre et s'approprier les notions essentielles abordées dans l'exposition. Il s'agit d'une médiation active invitant à observer, décrypter et mettre en relation les images des panneaux. La visite est adaptée à l'âge des visiteurs, de l'école élémentaire au lycée.

Une seule classe peut être accueillie par visite.

Des visites en autonomie peuvent également être réalisées par les professeurs avec leur classe, à l'aide de ce guide de visite, sur rendez-vous.

Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 69 38 07 85 ou sur infos@maisondebanlieue.fr.

3. Présentation de l'exposition

L'année 2018 verra le **50ème anniversaire de la création du département de l'Essonne**, né suite à la loi du 10 juillet 1964 portant sur la réorganisation de la région parisienne. L'atlas présenté dans cette exposition fut réalisé entre 1962 et 1967, durant une période de bouleversements et de mise en place d'importants projets d'aménagement, comme celui des villes nouvelles.

Ce long travail réalisé sous la direction scientifique de Jacqueline Beaujeu-Garnier et Jean Bastié fut publié par les Éditions Berger-Levrault. Il comprend 85 planches en couleur rassemblant 400 cartes et graphiques et un commentaire de 900 pages. Cet atlas s'inscrit dans un projet national de réalisation d'atlas régionaux (Région-programme) avec le projet de couvrir l'ensemble du territoire français entre 1960 et 1970. Image d'un territoire changeant, il ne se veut pas être « la photographie d'un instant, dossier immobile et jaunissant dans un tiroir », selon les mots de Paul Delouvrier, préfet de la région parisienne, mais au contraire évoluer en même temps que son sujet.

L'exposition propose de sensibiliser les élèves au langage cartographique et à l'évolution d'un territoire familier, quotidien, dont l'aménagement doit répondre à de multiples problématiques.

4. Contenu de l'exposition

L'atlas qui fait l'objet de cette exposition ne peut pas, du fait de son volume, être présenté dans son intégralité. Le choix s'est porté sur des planches représentant l'ensemble de la région, permettant d'avoir une **vision globale sur l'ensemble du territoire couvert par cet ouvrage**. Ces planches sont représentatives de l'ensemble des données récoltées.

Plusieurs ensembles de planches sont présentés dans cette exposition, chacun répondant à une problématique/thématique précise de l'aménagement et de l'occupation du territoire de la région parisienne avant qu'elle ne devienne l'Ile-de-France.

Ces thématiques se rapportent à la population, sa composition et sa répartition, et aux besoins qu'elle génère, en termes de logements, de transports et d'infrastructures culturelles, sportives et éducatives. Elles concernent également l'activité économique : industrielle, agricole et commerciale.

Ces planches sont accompagnées d'une carte muette que les élèves seront amenés à compléter avec la médiatrice et qui leur permettra de réaliser une collecte de données.

5. Notions clés par ensemble de planches

5.1. Un atlas qui raconte la région parisienne

5.1.1. HABITER

Urbanisme (mur 1)

Notions :

- L'agglomération parisienne n'a cessé de s'étendre depuis le milieu du XIXème siècle, pour répondre à une croissance démographique importante, nécessitant une urbanisation au-delà des murs de la capitale.

Documents :

- Planche 32.1 : *La croissance de l'agglomération parisienne*
- Planche 32.2 : *Les constructions postérieures à la dernière guerre 1939-1945*
- Planche 32.5 : *L'occupation du sol dans l'agglomération parisienne 1966*

Population (murs 1 et 2)

Notions :

- Deux zones se distinguent, une zone centrale autour de Paris avec un nombre important de communes de plus de 50000 habitants, sur un espace resserré, et donc avec une forte densité. La grande couronne est, elle, majoritairement composée d'espaces vides avec de rares communes entre 20000 et 50000 habitants (planche 41.1).
- Nous pouvons observer sur ces cartes que le taux de natalité a crût dans certaines villes de la proche banlieue de Paris alors qu'il a baissé dans la majeure partie des villes périphériques, entre 1953-1955 et 1961-1963. Malgré ce dynamisme démographique des villes centrales, le taux de fécondité reste plus élevé dans les communes de grande couronne en 1961-1963 (planche 43.1).
- Paris est l'une des rares villes centrales à avoir un bilan (ou solde) naturel négatif et un bilan migratoire neutre entre 1954 et 1962, tranchant avec la situation de sa proche banlieue aux bilans migratoire et naturel positifs (planche 43.1).
- S'il est courant pour les actifs de la périphérie de la région de travailler sur leur commune de résidence, il s'agit principalement d'activités agricoles. Les activités industrielles et de service sont

plus présentes dans le centre et se caractérisent par un plus fort taux de déplacement des actifs (planche 43.4).

Documents :

- Planche 41.1 : *Répartition de la population (recensement de 1962)*
- Planche 42.1 : Structure par âge et sexe (cartes par groupes d'âge et carte de synthèse) (Paris et région)
- Planche 42.2 : *Structure socioprofessionnelle au lieu de résidence (Paris, agglomération, région). Taux d'activité global et féminin*
- Planche 43.1 : *Variations de la population communale. Natalité et mortalité (taux et évolution). Département d'origine des parisiens. Migration d'électeurs*
- Planche 43.3 : *Étrangers et naturalisés (répartition, structure par nationalité, âges, catégories socioprofessionnelles)*
- Planche 43.4 : *Population active au lieu de travail. Résidence et emploi*

Transports (mur 2)

Notions :

- Les habitants de la région parisienne se déplacent de plus en plus, nécessitant une adaptation des modes de transport. En période de forte croissance de l'équipement en automobiles, le réseau routier se développe pour pouvoir contenir ces flux. Ce développement n'est pas isolé, le trafic ferroviaire de voyageurs est également en augmentation sur la décennie 1954-1965.

Documents :

- Planche 51.2 : *Transports péri-urbains : l'équipement routier, autoroutier : les isochrones (temps de déplacement dans la Région parisienne). Usagers des gares Saint-Lazare et Lyon. Réseau rapide routier*
- Planche 51.3 : *Transports péri-urbains : voies ferrées, autobus, routes nationales, transports privés de voyageurs*

5.1.2. PRODUIRE

Agriculture (mur 3)

Notions :

- L'agriculture représente encore un domaine économique important, des exploitations de plein champ existant sur la presque totalité du territoire, à l'exception des zones forestières et du centre, qui est plus urbanisé (planche 62.3).
- Les cultures dominantes sont les céréales : blé, orge et avoine (planche 61.4).

Documents :

- Planche 61.1 : *Utilisation agricole du sol*
- Planche 61.4 : *Principales cultures et collecte de blé par commune et par organisme stockeur*
- Planche 62.3 : *Les exploitations agricoles en culture de plein champ, 1961-1962*

Industrie (mur 3)

Notions :

- La répartition des usines suit très fortement le tracé des voies de chemin de fer, utilisées pour l'acheminement des matériaux puis pour le transport des ouvriers. Certaines de ces voix suivent d'ailleurs le tracé des cours d'eau qui traversent le territoire, en particulier la Seine. Il en est de même pour les sièges sociaux (planche 71.3).
- Les usines d'industrie lourde, notamment chimie et métallurgie, se sont éloignées de la capitale, dans laquelle se sont principalement installés des bureaux ou des ateliers (planche 73.3).

Documents :

- Planche 71.3 : *Les établissements industriels de plus de 50 salariés en 1964*
- Planche 73.3 : *Évolution industrielle : desserrement (1962-1966), démolitions et créations de locaux industriels*

Tertiaire (mur 4)

Notions :

- L'appareil commercial est diffus, mais nous pouvons observer un nombre plus important de magasins dans les zones à forte densité démographique, principalement au centre. Ces magasins sont plus nombreux mais également plus modernes que ceux qui se trouvent en périphérie (planche 81.7).
- Les établissements scolaires, majoritairement publics, suivent la démographie de la région et sont répartis sur l'ensemble de son territoire. Rares sont les communes sans école élémentaire (planche 83.4).
- Concernant l'enseignement secondaire, ces cartes furent dressées durant une période de réforme de l'Education nationale avec la création du collège unique, d'où la distinction faite entre enseignements courts et longs. Ce n'est que par une loi du 11 juillet 1975 que sont définitivement unifiés les différents types d'établissements (planche 83.5).
- Si les stades sont présents sur presque tout le territoire, les piscines et gymnases sont encore rares et montrent le déséquilibre entre le centre et la périphérie concernant l'équipement sportif. Un déséquilibre que les constructions prévues au Vème plan de développement économique et social (1966-1970) ne permettent pas de résorber (planche 83.6).
- Les équipements culturels de grande couronne ne sont pas présentés sur cette planche. Les maisons des jeunes et de la culture (à ne pas confondre avec les maisons de la culture d'André Malraux), permettent un maillage de toute la petite couronne mais les musées y sont encore peu présents. L'équipement cinématographique, lui, est en constant développement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (planche 83.7).

Documents :

- Planche 81.7 : *Essai de hiérarchie des centres commerciaux*
- Planche 83.4 : *Enseignement du premier degré 1964-effectifs et établissements*
- Planche 83.5 : *Enseignement du second degré-enseignements supérieurs*
- Planche 83.6 : *Equipements sportifs*
- Planche 83.7 : *Equipements culturels*

5.2. Autre ressource

Le film *Carte blanche* qui accompagne cette exposition a été réalisé par l'association Cinéam. Il nous permet de découvrir la vie des habitants de la région parisienne dans les années 1960, à travers des films amateurs commentés par ceux qui les ont tournés. Ce film insuffle ainsi de la vie à ces cartes et ces chiffres.

L'association Cinéam a pour mission de collecter, conserver et valoriser le patrimoine cinématographique amateur de l'Essonne, nous apportant d'importants témoignages sur l'évolution du territoire et de ses habitants.

Durée : 31 minutes

Contact : Laurence Bazin 09 52 79 99 22 / 06 75 95 24 31
41A rue Alexandre Soljenitsyne, 91000 Evry

laurencecineam@free.fr
www.cineam.asso.fr

Vous pouvez emprunter ce film auprès de la Maison de Banlieue après avoir signé une convention de cession de droits de reproduction.

6. Approfondissements

6.1. Répartition des habitants par catégorie socio-professionnelle

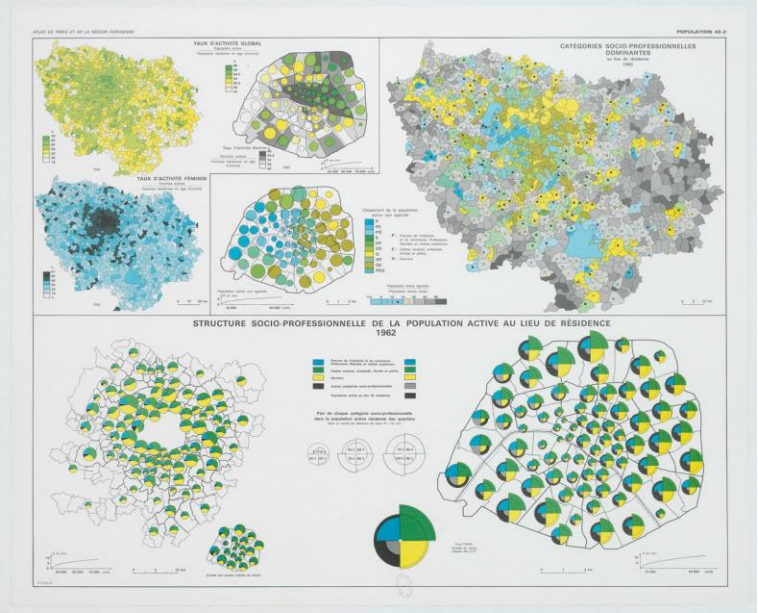

Planche 42.2 : Structure socioprofessionnelle au lieu de résidence (Paris, agglomération, région). Taux d'activité global et féminin

Ces différentes cartes font le point sur l'emploi en région parisienne. Deux cartes représentent le taux d'activité global, c'est-à-dire la population active par rapport à la population en âge de travailler, et le taux d'activité féminin, à savoir le nombre de femmes actives par rapport au nombre de femmes en âge de travailler. Ces taux sont plus importants dans les zones urbanisées. La différence entre les zones urbaines et rurales est plus marquée pour le taux d'activité féminin. Ceci ne signifie pas que moins de femmes travaillaient dans les zones rurales mais peut s'expliquer par l'absence de statut pour les femmes travaillant sur les exploitations agricoles de leur conjoint. Celles-ci, malgré leur travail, n'étaient donc pas comptabilisées comme des femmes actives.

La population francilienne est ici divisée en quatre catégories socio-professionnelles : patrons de l'industrie et du commerce, professions libérales et cadres supérieurs (1), cadres moyens, employés, armée et police (2), ouvriers (3) et population active agricole (4). Ces catégories sont représentées au lieu de résidence, c'est-à-dire là où les franciliens habitent, et non là où ils travaillent. Il existe déjà en 1962 une division du territoire entre l'Est et l'Ouest, les patrons et cadres supérieurs habitant majoritairement à l'Ouest, les ouvriers et employés à l'Est.

La catégorie des professions agricoles a sa propre représentation : des pastilles et des zones grises. Présente sur l'ensemble du territoire à des degrés divers, elle est représentée en fonction du nombre de personnes travaillant dans le milieu agricole par rapport à l'ensemble de la population active. Les agriculteurs habitant généralement là où ils travaillent, c'est la seule pour laquelle se confondent lieux de travail et de résidence.

6.2. Développement des transports

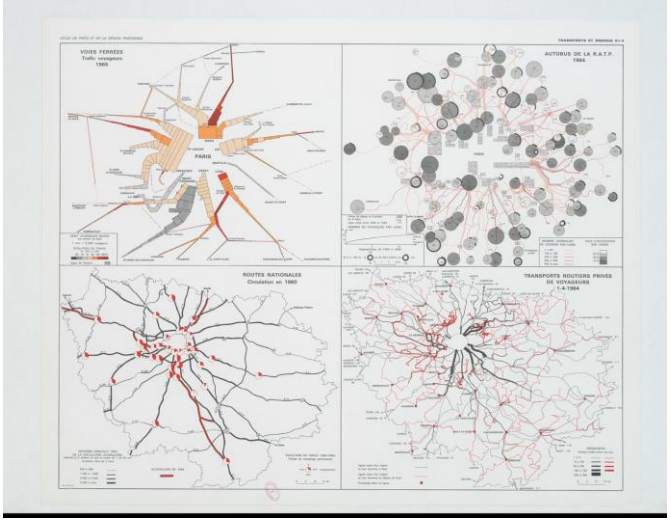

Planche 51.3 : *Transports péri-urbains : voies ferrées, autobus, routes nationales, transports privés de voyageurs*

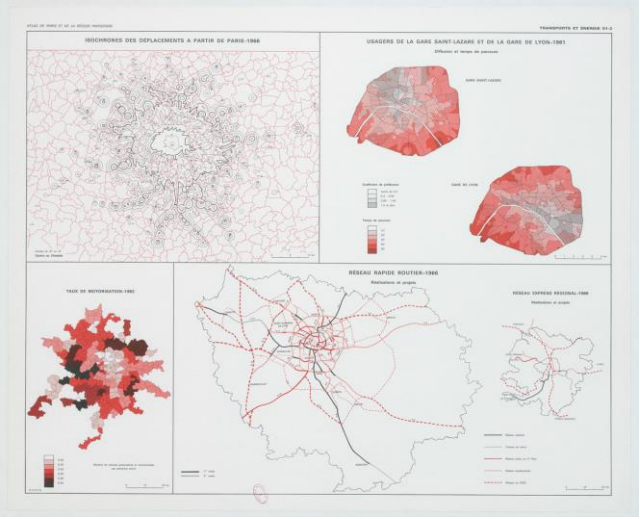

Planche 51.2 : *Transports péri-urbains : l'équipement routier, autoroutier : les isochrones (temps de déplacement dans la Région parisienne). Usagers des gares Saint-Lazare et Lyon. Réseau rapide routier*

Les décennies 1960 et 1970 furent propices au développement des transports en Ile-de-France, transports de voyageurs comme de marchandises, par voie routière, ferrée, fluviale ou aérienne. En plein essor de l'automobile, de nombreuses routes sont construites. La planche 51-2 nous présente une carte sur laquelle sont dessinées les routes existantes, en travaux et projetées (à l'horizon 2000) pour obtenir un maillage de l'ensemble du territoire. Toutes ne seront pas construites, l'ARISO, rocade renommée A87, sera abandonnée au profit de la Francilienne (N104).

Les voies de chemin de fer se développent également avec la création de lignes de RER (Réseau Express Régional) qui empruntent pour partie des lignes préexistantes. Prévues dans le cadre de l'accessibilité des villes nouvelles, ces lignes prennent leur dénomination officielle en 1977 avec l'inauguration du tronçon Auber-Nation reliant les deux parties du RER A et créant une correspondance avec le RER B empruntant le tracé de l'ancienne ligne de Sceaux.

Le trafic aérien est aussi pris en compte dans l'aménagement de la région parisienne, avec l'agrandissement de l'aéroport d'Orly et l'ouverture de celui de Roissy. L'aéroport du Bourget sera désormais dédié à l'aviation d'affaires, et y sera implanté en 1975 un Musée de l'Air et de l'Espace.

6.3. Etablissements scolaires

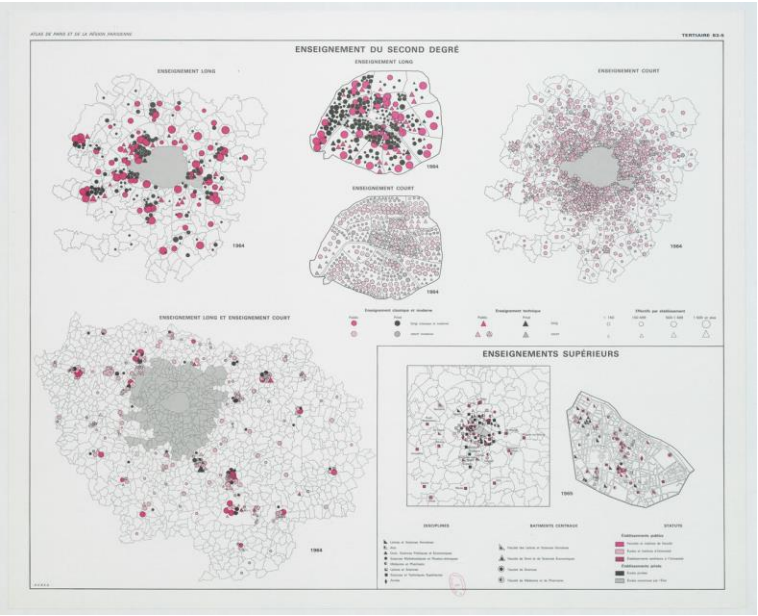

Planche 83.5 : *Enseignement du second degré-enseignements supérieurs*

Une importante réforme de l'éducation nationale fut votée en 1959 sous l'égide du ministre Jean Berthoin. L'âge de la scolarité obligatoire est repoussé de 14 à 16 ans.

Les enseignements primaire et secondaire n'étaient pas, comme aujourd'hui, dans la continuité l'un de l'autre mais fonctionnaient en parallèle. Les élèves pouvaient aller, après l'école élémentaire, au collège, au lycée ou suivre un enseignement professionnel.

Un socle commun allant jusqu'en 5ème est finalement créé puis est reporté en 3ème par la réforme Fouchet-Capelle en 1963. Les élèves peuvent alors poursuivre dans un établissement d'enseignement général long, conduisant au baccalauréat, ou un établissement d'enseignement général ou professionnel court en deux ans. Ce sont ces établissements qui sont représentés sur ces cartes avec des données de 1964.

L'une des problématiques qui se posait était que les élèves n'étaient pas toujours répartis dans ces filières en fonction de leurs compétences mais de l'établissement dans lequel ils étaient scolarisés au collège (les collèges d'enseignement général ou CEG n'abritaient pas de filière d'enseignement général long, seuls les collèges d'enseignement secondaire ou CES en avaient le droit). Ce n'est qu'avec la réforme Haby de 1975 que les différentes catégories de collèges sont unifiées.

6.4. Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région de Paris

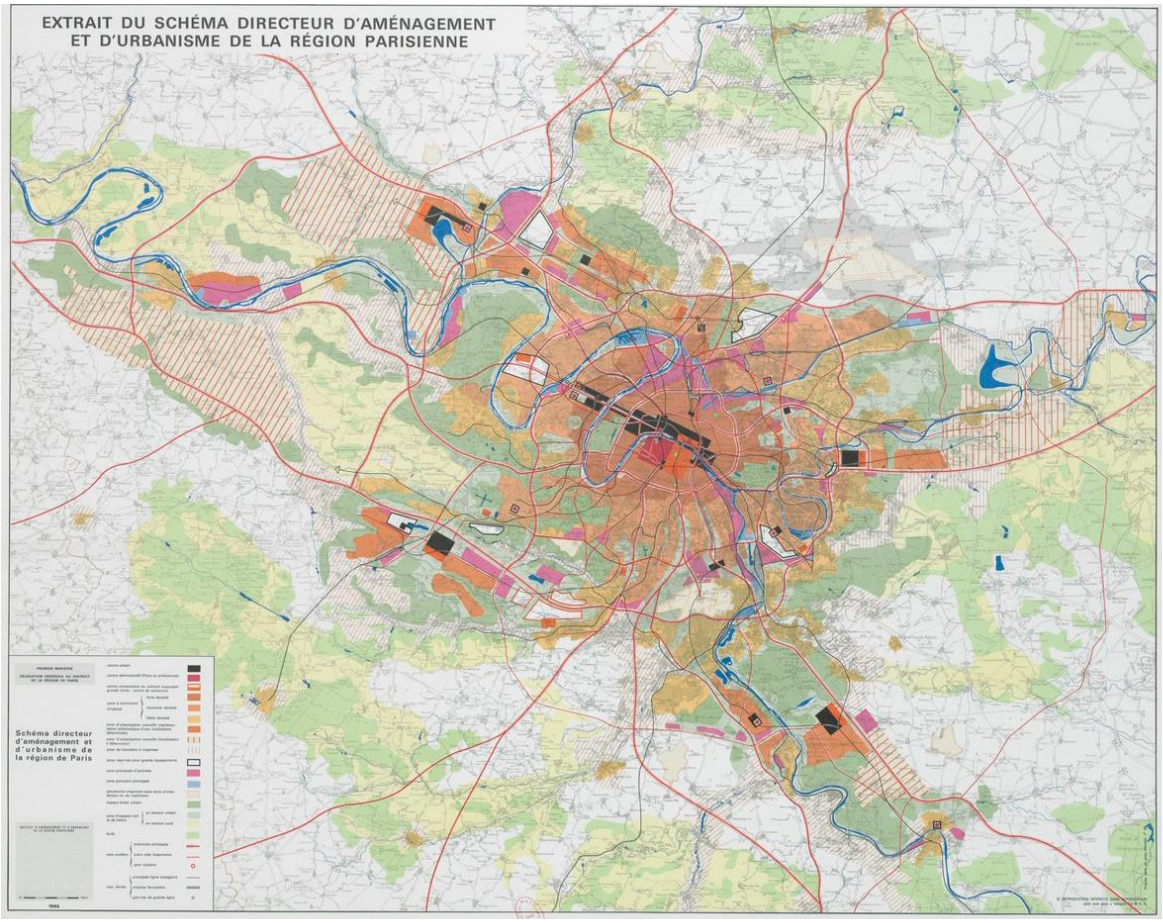

Planche X : Extrait du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne

Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris (SDAURP), élaboré dans les années 1963-1964, fut publié en 1965. Il a suivi le Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne (Padog) auquel il était reproché de ne pas suffisamment prendre en compte la croissance démographique de la région. Le SDAURP avait pour objectif de prévoir l'aménagement de la région parisienne pour les besoins d'une population de 14 millions d'habitants à la fin du XXème siècle. Des chiffres que la population francilienne n'a toujours pas atteints (un peu plus de 12 millions de franciliens au 1er janvier 2018, chiffres de l'INSEE).

Nous pouvons observer sur ce plan des réalisations qui marquent aujourd'hui le territoire, telles que l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle dont la construction fut décidée par un arrêté du 16 juin 1964 ou le quartier de la Défense avec la création le 9 septembre 1958 de l'établissement public chargé de son aménagement.

Tout ce qui y est prévu n'a pas été mis en place. Au nombre de huit, les villes nouvelles créées suite à ce plan ne furent finalement que cinq. Les projets de Mantes, Saclay-Palaiseau et Beauchamp furent abandonnés.

Le SDAURP fut suivi des Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (SDRIF) en 1976 puis en 1994. Le schéma directeur de 2008 est le premier rédigé par le conseil régional mais il sera gelé par la loi Grand Paris du 3 juin 2010 avant d'être remplacé en 2013 par un schéma directeur qui court jusqu'en 2030.

6.5. Chronologie

22/12/1789 – Création des départements de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne

1959-1973 – Construction du boulevard périphérique

04/02/1959 – Création du district de la région de Paris, ancêtre de la région Ile-de-France

1962-1967 – rédaction de l'*Atlas de Paris et de la région parisienne*

1962 – Début des travaux du Réseau Express Régional (RER)

14/02/1963 – Création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar)

16/06/1964 – Décision de la création de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle

10/07/1964 – Suppression de la Seine et de la Seine-et-Oise et création des départements actuels : Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise, Essonne et Yvelines

1965 – Schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAURP), décision de créer des villes nouvelles, cinq en région parisienne : Evry, Sénart, Saint-Quentin-en-Yvelines, Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallée

24/09/1967-1/10/1967 – Premières élections cantonales du Conseil général de l'Essonne

1967 – Installation de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle d'Evry (Epévry)

01/01/1968 – Disparition officielle du département de Seine-et-Oise

10/07/1970 – Création officielle des villes nouvelles

05/07/1972 – Création des régions, dont la région parisienne. Le nom Ile-de-France n'apparaît qu'en 1976.

1977 – Inauguration du tronçon reliant les gares de Nation et Auber, naissance officielle du RER A

7. Les mots de l'exposition

Agglomération : ensemble urbain continu à forte densité de population, comportant généralement une ville centre et des banlieues.

Banlieue : ensemble des communes entourant un centre urbain et participant à son existence.

Datar (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) : créée en 1963, pour impulser et coordonner les politiques d'aménagement du territoire national, elle a pour but de rééquilibrer la répartition des habitants et des richesses, notamment face à l'hégémonie parisienne.

Décentralisation : action qui consiste à transférer certains pouvoirs de l'Etat vers les collectivités territoriales distinctes de lui.

Démographie : étude des populations humaines, de leur état, de leur mouvement ainsi que des facteurs (biologiques, socioculturels, etc.) agissant sur ces caractéristiques. État quantitatif de la population humaine dans une région ou un pays déterminés.

Densité de population : nombre moyen d'habitants par unité de surface, en général le kilomètre carré**.** Rapport entre le nombre d'habitants d'une zone géographique donnée et la surface de cette même zone.

Géomorphologie : Description et explication des formes du relief terrestre.

Isochrone : représentation de distances en fonction de la durée du trajet.

Métropole : ville principale et son agglomération d'un pays ou d'une région comptant plusieurs millions d'habitants qui joue un rôle majeur dans le développement, à travers son rayonnement local et international. Elle se caractérise par une forte densité de population et une grande concentration de pôles d'activités économiques reliés entre eux et au reste du monde.

SDAURP (Schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne) : projet d'aménagement publié en 1965, chargé de définir les orientations en matière d'urbanisme et de construction d'équipements, pour satisfaire les besoins d'une population future estimée à 14 millions d'habitants en l'an 2000.

Ville nouvelle : au nombre de cinq en Ile-de-France (Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée, Evry, Melun-Sénart), elles réunissent chacune plusieurs communes. Elles furent mises en place afin de contrôler le développement urbain de la région et de le rééquilibrer par rapport à Paris en instituant un polycentrisme.

Population active : personnes en âge de travailler qui ont un emploi ou sont au chômage et en recherche d'emploi. Depuis 2004, sont également comptabilisés comme actifs ceux qui occupent un emploi occasionnel, même étudiants ou retraités.

Population active au lieu de résidence : lors d'un recensement, les personnes actives qui ont un emploi peuvent être comptabilisées là où elles travaillent et là où elles habitent. La population active au lieu de résidence correspond aux personnes actives comptabilisées là où elles habitent.

8. Ressources en ligne

- L'*Atlas de Paris et de la région parisienne* est disponible sur le site de la Bibliothèque Nationale de France
  http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b550096773/f1.planchecontact.r=atlas%201967

- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU), histoire de la planification de l'Ile-de-France
  https://www.iau-idf.fr/savoir-faire/planification/ile-de-france-2030/une-histoire-de-planifications.html

- Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
  https://www.insee.fr/fr/accueil